



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.2/204
1^{er} février 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DES TRANSPORTS PAR
CHEMIN DE FER SUR SA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION
(10 janvier 2006)**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
Participation.....	1
Adoption de l'ordre du jour.....	2
Activités d'organes de la CEE intéressant le Groupe de travail.....	3 – 6
a) Commission économique pour l'Europe.....	3 – 5
b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité.....	6
Sûreté et sécurité dans le transport ferroviaire.....	7 – 8
Corridors de transport Europe-Asie.....	9 – 13
a) Information sur l'état d'avancement du projet inscrit au Compte de l'ONU pour le développement concernant le développement des liaisons de transport Europe-Asie.....	9 – 11
b) Organisation de parcours de démonstration de trains sur les liaisons de transport Europe Asie.....	12 – 13

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>
Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international.....	14 – 18
a) Réunion préparatoire de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire	14 – 16
b) Suivi des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international.....	17
c) Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI).....	18
Étude de la situation des chemins de fer dans les pays membres	19
Détermination de la capacité de l'infrastructure ferroviaire, y compris les aspects relatifs à la redevance d'utilisation	20
Interopérabilité et harmonisation des conditions entre systèmes de transport ferroviaire différents	21 – 22
Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)	23 – 27
a) Situation concernant l'application de l'AGC.....	23 – 24
b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC.....	25 – 26
c) Efforts de collecte de données sur le réseau AGC.....	27
Productivité dans le transport ferroviaire	28
Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)	29
Projet de programme de travail pour la période 2006-2010	30
Élection du Bureau pour les sessions de 2006 et 2007.....	31
Questions diverses	32 – 33
Adoption du rapport.....	34 – 35
<u>Annexe 1:</u> Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) – Amendements à l'annexe I de l'AGC adoptés lors de la cinquante-neuvième session du Groupe de travail des transports par chemin de fer	
<u>Annexe 2:</u> Projet de programme de travail pour la période 2006-2010	

RAPPORT¹

PARTICIPATION

1. Le Groupe de travail des transports par chemin de fer a tenu sa cinquante-neuvième session le 10 janvier 2006, sous la présidence de M. F. Croccolo (Italie). Des représentants des États membres de la CEE ci-après ont participé à la session: Allemagne, Belgique, Bulgarie, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Italie, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Suisse et Turquie. La Commission européenne (CE) était également représentée. Des représentants de la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT), de l'Organisation de la coopération des chemins de fer (OSJD) et de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) étaient également présents. Le projet de chemin de fer transeuropéen (TER) de la CEE était aussi représenté. L'Union internationale des chemins de fer (UIC), organisation non gouvernementale, était représentée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document: TRANS/SC.2/203.

2. L'ordre du jour provisoire (TRANS/SC.2/203) a été adopté.

ACTIVITÉS D'ORGANES DE LA CEE INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL

a) Commission économique pour l'Europe

Documents: E/2003/37-E/ECE/1431.

3. Le Groupe de travail a été informé des décisions prises par la Commission à sa soixantième session (Genève, 22-25 février 2005), sur les questions telles que la réforme de la CEE, le suivi des conférences mondiales et régionales, la coopération avec l'OSCE, les grandes orientations des travaux de la CEE et les programmes de coopération technique de la CEE.

4. Le Groupe de travail a en particulier été informé de l'étude approfondie de l'état de la CEE et du rapport qui en est issu. Celui-ci contient une analyse du rôle, du mandat et des fonctions de la CEE, plusieurs recommandations à caractère général portant sur la mission, la gouvernance, la gestion de la CEE, etc., ainsi que des recommandations complètes relatives à chacun des sous-programmes de la CEE. Les auteurs du rapport ont indiqué que les activités de la Division des transports de la CEE étaient très pertinentes et ont recommandé des mesures visant à éviter le double emploi avec d'autres organisations internationales. Lors de la réunion spéciale qui a suivi en juillet 2005, la Commission a adopté le document établi par son président, dans lequel sont exposées les mesures à prendre dans le cadre des négociations relatives aux propositions de réforme soumises pour adoption par les États membres de la CEE. C'est sur cette toile de fond que les États membres ont engagé un processus de négociation dont l'issue aura des incidences sur l'ensemble des sous-programmes et des divisions de la CEE.

¹ Les passages soulignés correspondent aux décisions prises en session et adoptées par le Groupe de travail.

5. Prenant note de ces faits nouveaux, le Groupe de travail a demandé à être informé, à sa prochaine session, de l'impact que ces décisions finiront par avoir et de leurs éventuelles incidences en matière de ressources sur son programme de travail.

b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité

Document: ECE/TRANS/162.

6. Le Groupe de travail a été informé des résultats de la soixante-septième session du Comité des transports intérieurs (15-17 février 2005) et des délibérations de celui-ci dans la mesure où elles se rapportaient à des domaines intéressant le Groupe de travail (ECE/TRANS/162, par. 87 à 93).

SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Documents: TRANS/SC.2/2005/1 et Add. 1 et 2

7. Le Groupe de travail a pris note de la décision du Comité des transports intérieurs, prise à sa soixante-septième session, d'entériner la proposition de son bureau d'organiser une table ronde multidisciplinaire sur la sûreté dans les transports, en même temps que sa soixante-huitième session en février 2006. Il a en outre examiné le document TRANS/SC.2/2005/1 établi par le secrétariat et contenant un tour d'horizon des accords internationaux pertinents et d'autres instruments juridiques dans le domaine de la sécurité et de la sûreté ferroviaires. Deux autres documents, transmis par l'Union internationale des chemins de fer (UIC), portaient sur un examen des activités en matière de sécurité et d'interopérabilité, ainsi que sur un tour d'horizon des activités liées à la sécurité du transport ferroviaire au sein de cette organisation. Le représentant de l'UIC a également informé le Groupe de travail des faits nouveaux intervenus dans ce domaine. Le représentant de la Communauté européenne (CE) a également informé le Groupe de travail des activités liées à la sûreté du transport ferroviaire au sein de la CE.

8. Tenant compte des informations relatives aux activités en cours au sein d'autres instances internationales, ainsi qu'à la table ronde devant être organisée durant la prochaine session du Comité des transports intérieurs, le Groupe de travail a décidé de revenir à la question de la sécurité et de la sûreté à sa prochaine session prévue en novembre 2006 et de réfléchir à la marche à suivre à la lumière des conclusions de la table ronde et d'autres faits nouveaux dans ce domaine.

CORRIDORS DE TRANSPORT EUROPE-ASIE

a) Information sur l'état d'avancement du projet inscrit au Compte de l'ONU pour le développement concernant le développement des liaisons de transport Europe-Asie

9. Le Groupe de travail a été informé des nouveaux progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce projet commun CEE/CESAP et des activités programmées. À cet égard, il a été informé des conclusions et des décisions de la troisième réunion du Groupe d'experts sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie. Il a également été informé des efforts menés par les deux secrétariats en vue d'obtenir les fonds nécessaires à la poursuite du projet au-delà de 2006. Le Groupe de travail a salué les résultats obtenus jusque-là dans le cadre du

projet et a fait part de son désir de continuer à recevoir des informations pertinentes concernant ce projet. Le secrétariat a en outre informé le Groupe de travail des conclusions de l'atelier «Liaisons de transport Europe-Asie – réactions des usagers», tenu en septembre 2005, en même temps que la huitième session du Groupe de travail de la CEE chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports.

10. Le représentant de la Fédération de Russie a informé le Groupe de travail des efforts récemment déployés dans son pays en vue d'améliorer le cadre institutionnel et organisationnel ainsi que les opérations logistiques sur les axes ferroviaires entre l'Europe et l'Asie. Il a mentionné l'organisation récente d'un parcours de démonstration d'un train de marchandises sur l'itinéraire Berlin-Varsovie-Minsk-Moscou, qui faisait suite à la réunion des directeurs généraux des compagnies ferroviaires du Bélarus, de l'Allemagne, de la Pologne et de la Fédération de Russie. Ce parcours de démonstration a prouvé que le rail avait des potentialités énormes en ce qui concerne la prestation de services plus rapides et plus fiables. Le représentant de l'OSJD a également informé le Groupe de travail des travaux pertinents menés dans ce domaine au sein de son organisation. Il a également plaidé en faveur d'une coopération plus étroite entre la CEE, la CESAP et l'OSJD dans le cadre des activités liées au développement du volet ferroviaire des liaisons de transport Europe-Asie.

11. Le Groupe de travail s'est félicité de l'échange d'informations sur les activités liées au développement des liaisons de transport Europe-Asie et est convenu du caractère indispensable d'une coordination permanente de l'ensemble des activités connexes. En outre, il est convenu qu'il constituait une instance appropriée pour un échange d'informations et un suivi régulier en ce qui concerne les importantes activités liées au volet ferroviaire des liaisons de transport Europe-Asie. Il a chargé le secrétariat d'afficher sur son site Internet des liens permettant de consulter l'ensemble des rapports et documents mentionnés dans les délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour, et a demandé à être informé, à sa prochaine session, des nouveaux progrès accomplis dans le cadre du projet sur le développement des liaisons de transport Europe-Asie.

b) Organisation de parcours de démonstration de trains sur les liaisons de transport Europe-Asie

Document: TRANS/WP.5/2005/4.

12. Le Groupe de travail a pris note des renseignements communiqués par le Gouvernement roumain et la Régie nationale des chemins de fer turcs sur leurs expériences concernant l'organisation de parcours de démonstration de trains-blocs. Le représentant de la Fédération de Russie a également informé le Groupe de travail de l'organisation réussie de plusieurs parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs à travers son pays. Le représentant de l'OSJD a en outre souligné l'importance des parcours de démonstration de trains de conteneurs, qui constituent une méthode utile pour mettre en évidence les avantages potentiels du rail sur des itinéraires donnés.

13. Le Groupe de travail s'est félicité des renseignements communiqués par la Fédération de Russie, la Roumanie, la Turquie et l'OSJD, et a fait observer que ces efforts, initialement mis au point en tant que projets pilotes ayant valeur de démonstrations, étaient devenus des services ferroviaires quasiment réguliers qui avaient accumulé une expérience suffisante pour permettre

à présent de tirer des conclusions. À cette fin, le Groupe de travail a chargé le secrétariat d'établir, en vue de sa prochaine session, une note d'information contenant les principales conclusions relatives aux expériences accumulées dans le cadre de l'organisation de parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs, compte tenu de l'évolution de concepts connexes tels que «les corridors ferroviaires pour le fret» et «le guichet unique».

FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE INTERNATIONAL

- a) Réunion préparatoire de la Conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire

Document: TRANS/SC.2/2005/2.

14. Le Groupe de travail a pris note des informations sur l'état d'avancement des préparatifs d'une conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire, ainsi que sur l'élaboration i) du projet de nouvelle annexe 9 à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières («Convention sur l'harmonisation») de 1982 et ii) d'un projet de nouvelle convention internationale pour faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par voie ferrée. Il a souligné que la simplification des procédures et la réduction des contrôles aux frontières dans le transport ferroviaire international devraient être des questions prioritaires pour les gouvernements des États membres et les organisations internationales compétentes. Les représentants de la CEE, de l'OSJD et de l'UIC ont informé le Groupe de travail des vues de leurs organisations respectives et des activités connexes menées dans le domaine de la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international.

15. La représentante de l'OTIF a attiré l'attention du Groupe de travail sur les propositions de son organisation relatives à des ajouts et à des amendements qui déboucheraient sur des engagements plus ambitieux de la part des États. Elle a également présenté un concept de l'OTIF selon lequel des mesures plus énergiques en faveur de la facilitation des contrôles aux frontières pourraient, dans un premier temps, être appliquées uniquement sur les corridors paneuropéens. Notant l'importance spéciale que revêt la facilitation du passage des frontières pour les pays membres de la CEE n'appartenant pas à l'UE, le Groupe de travail a souligné qu'une conférence internationale bien préparée et judicieusement organisée permettrait d'imprimer un élan nouveau aux efforts visant à simplifier les procédures et à réduire les temps d'arrêt aux frontières dans le transport ferroviaire. Il est également convenu qu'une telle conférence aurait un impact plus important si les participants y adoptaient les deux documents juridiques susmentionnés.

16. À l'issue du débat qui a suivi et dans le but de mettre davantage l'accent sur l'importance des questions relatives au franchissement des frontières dans le transport ferroviaire, le Groupe de travail a prié le Secrétaire exécutif de la CEE de demander à tous les pays membres de communiquer leurs observations sur le texte définitif des deux documents juridiques susmentionnés, ainsi que leurs vues sur une éventuelle adhésion aux deux conventions lors d'une conférence internationale sur la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire. Cette demande sera également adressée à l'UE, à la CEMT, à l'OTIF et à l'UIC. Les observations reçues seront transmises, pour examen et suite à donner, au Groupe de travail à sa prochaine session prévue en novembre 2006. En outre, le Groupe de travail a demandé au

Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports de la CEE d'examiner, dans les meilleurs délais, la dernière version du projet de nouvelle annexe 9 à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982.

- b) Suivi des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international

Documents: TRANS/SC.2/2005/3 et Add.1 et 2.

17. Le Groupe de travail a pris note des renseignements sur les temps d'arrêt aux points de franchissement des frontières le long du réseau de l'AGC. Afin de pouvoir continuer à suivre l'évolution et l'amélioration du passage des frontières dans le transport ferroviaire le long du réseau de l'AGC, le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de collaborer avec l'UIC en vue de rassembler les informations requises. À cette fin, il a demandé au secrétariat de vérifier si les informations rassemblées grâce à son questionnaire pourraient plutôt être obtenues auprès des sources d'information de l'UIC ou grâce à une collaboration avec l'UIC.

- c) Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)

Document: TRANS/SC.2/2005/5.

18. Le Groupe de travail a pris note du rapport du secrétariat sur l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail spécial SECI sur la réduction des temps d'arrêt aux frontières des trains-navettes et a demandé au secrétariat de lui rendre compte, à sa prochaine session, de l'évolution de la situation.

ÉTUDE DE LA SITUATION DES CHEMINS DE FER DANS LES PAYS MEMBRES

Documents: TRANS/SC.2/2005/6 et Add.1 à 5.

19. Le Groupe de travail s'est félicité des réponses à son questionnaire sur la situation des chemins de fer dans les pays suivants: Arménie, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Fédération de Russie, Hongrie, Irlande, Lituanie, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Suède et Turquie. Tout en déplorant que davantage de pays membres n'aient pas répondu au questionnaire, le Groupe de travail a noté que certaines tendances générales pouvaient être observées. Toutefois, ces tendances semblent indiquer des disparités entre pays appartenant à différents sous-régions et groupements. Le Groupe de travail a fait observer que de telles informations complètes et systématiques sur la situation des chemins de fer dans les pays membres avaient une certaine valeur ajoutée, étant donné qu'elles permettaient de disposer de données importantes pouvant être utilisées à des fins d'analyse. Aussi a-t-il demandé au secrétariat d'inviter les gouvernements des États membres à communiquer, en vue de sa session de 2007, des informations sur les trois points ci-après:

- a) Données sur l'évolution passée et future du trafic voyageurs et du trafic marchandises;

- b) Faits nouveaux consécutifs à la réorganisation du secteur ferroviaire, en particulier formation de nouvelles entreprises ferroviaires;
- c) Investissements dans i) l'infrastructure ferroviaire et ii) le matériel roulant.

DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE, Y COMPRIS LES ASPECTS RELATIFS À LA REDEVANCE D'UTILISATION

Documents: TRANS/SC.2/2005/7; documents informels 1 et 2.

20. Le Groupe de travail a examiné les informations communiquées par la Commission européenne au sujet de l'application de la Directive 2001/14/CE et deux autres documents contenant les recommandations de l'Équipe spéciale sur les redevances d'accès aux voies du Comité pour le développement du réseau ferroviaire européen, ainsi que les recommandations issues de l'Atelier sur les redevances d'accès aux voies, tenu en juin 2005 à Bruxelles. Le Groupe de travail a noté que les informations relatives à l'application de la directive susmentionnée étaient très pertinentes pour les pays non membres de l'UE et a demandé au secrétariat, en collaboration avec la DG TREN de la CE, de continuer à fournir, à ses sessions futures, des informations sur les progrès accomplis dans l'application de cette directive. Il a en outre demandé au secrétariat d'afficher sur la page Internet du Groupe de travail un lien donnant accès à la page Internet correspondante de la DG TREN de la CE.

INTEROPÉRABILITÉ ET HARMONISATION DES CONDITIONS ENTRE SYSTÈMES DE TRANSPORT FERROVIAIRE DIFFÉRENTS

Document: TRANS/SC.2/2005/8.

21. Le Groupe de travail a pris note des informations communiquées par l'UE au sujet des faits nouveaux intervenus dans le domaine de l'interopérabilité. Les représentants de l'UE, de l'OTIF et de l'OSJD ont également informé le Groupe de travail des travaux pertinents réalisés par leurs organisations respectives au sujet des divers aspects techniques et juridiques de l'interopérabilité et de l'harmonisation. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat, en collaboration avec l'UE, de fournir des renseignements analogues en vue de sa prochaine session.

22. Le Groupe de travail a fait observer que les questions d'interopérabilité revêtaient une importance particulière pour le développement futur des chemins de fer et qu'il importait de mettre en place un régime unique pour le transport ferroviaire international dans toute la région de la CEE. À cet égard, il a pris note des renseignements communiqués oralement par la représentante de l'OTIF au sujet de la coopération entre l'OTIF et l'OSJD sur la base de leur accord portant sur une «position commune», ainsi que des activités actuellement menées par l'OTIF, la Commission européenne, l'OSJD et d'autres organisations internationales compétentes dans le domaine de l'harmonisation des conditions entre systèmes de transport ferroviaire différents. Le Groupe de travail a également demandé à la CEE, à l'OTIF et à l'OSJD de fournir, en vue de sa prochaine session, des renseignements actualisés sur l'état d'avancement de leurs travaux communs.

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES DE CHEMIN DE FER (AGC)

a) Situation concernant l'application de l'AGC

23. Le Groupe de travail a rappelé la décision F (43) adoptée lors de la quarante-troisième session de la Commission, qui invitait «les gouvernements des pays membres de la CEE à envisager de prendre toutes les mesures nécessaires pour devenir parties à l'AGC» (E/1988/36-E/ECE/1170, chap. IV). Il a noté que les 24 pays suivants étaient aujourd'hui parties contractantes à l'AGC: Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine (succession), Bulgarie, Croatie (succession), ex-République yougoslave de Macédoine (succession), Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, République de Moldova (succession), République tchèque (succession), Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie (succession), Slovénie (succession), Turquie et Ukraine.

24. Le Groupe de travail a pris note de la situation en ce qui concerne l'application de l'AGC dans les pays membres et de l'intention de la Lettonie d'envisager d'y adhérer. Compte tenu de l'importance de l'AGC pour un développement cohérent des infrastructures ferroviaires dans la région de la CEE et, à cette fin, de l'adhésion d'un plus grand nombre de pays membres, le Groupe de travail a invité le Secrétaire exécutif de la CEE à encourager les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait à examiner la possibilité d'adhérer à l'Accord.

b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC

Documents: TRANS/SC.2/2005/9, TRANS/SC.2/2005/10.

25. Le Groupe de travail a examiné les amendements proposés par la Hongrie (TRANS/SC.2/2005/9) et, conformément au paragraphe 3 de l'article 11 de l'AGC (en présence des Parties contractantes suivantes: Allemagne, Belgique, Bulgarie, Fédération de Russie, Italie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie et Turquie), a adopté les amendements à l'annexe I de l'AGC tels qu'ils sont reproduits à l'annexe 1 du présent rapport.

26. Le Groupe de travail a approuvé la version actualisée de l'annexe I de l'AGC (TRANS/SC.2/2005/10) et a demandé au secrétariat d'établir une version de synthèse de l'Accord.

c) Efforts de collecte de données sur réseau AGC

Document: TRANS/SC.2/2005/11.

27. Le Groupe de travail a pris note des renseignements sur les gares de triage d'importance européenne majeure, qui sont rassemblés périodiquement en application de la révision 2 de la résolution n° 66 de la CEE. Il a demandé aux gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait de fournir, en vue de sa prochaine session, des données sur les gares de triage d'importance européenne majeure sur le réseau AGC.

PRODUCTIVITÉ DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Documents: TRANS/SC.2/2005/2 et Add.1 et 2.

28. Le Groupe de travail a pris note des données communiquées par l'UIC au sujet des indicateurs quantitatifs de productivité, ainsi que des informations sur les indicateurs qualitatifs de productivité provenant de la Bulgarie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la Fédération de Russie et de la Géorgie et compilées par le secrétariat. Notant l'utilité d'une surveillance aussi systématique des indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs de la productivité, le Groupe de travail a invité l'UIC, l'OSJD et tous les gouvernements des États membres à communiquer au secrétariat les renseignements les plus récents sur les indicateurs de productivité en vue de sa prochaine session, dans la mesure où de telles informations avaient déjà été rassemblées, sans qu'un effort supplémentaire de collecte de données soit nécessaire. Il a en outre demandé au secrétariat d'établir un résumé pour sa prochaine session, en s'appuyant sur les renseignements reçus de sources internationales et rassemblés auprès des pays membres.

PROJET DE CHEMIN DE FER TRANSEUROPEEN (TER)

Document: TRANS/SC.2/2005/13.

29. Le Groupe de travail a pris note du rapport annuel sur le TER (TRANS/SC.2/2005/13) présenté par le Directeur du projet TER de la CEE et a demandé à être tenu informé des faits nouveaux à sa session suivante.

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2006-2010

Document: TRANS/SC.2/2005/14.

30. Le Groupe de travail a adopté son projet de programme de travail présenté dans le document TRANS/SC.2/2005/14 et modifié durant la session, tel qu'il est reproduit à l'annexe 2 du présent rapport. En outre, le Groupe de travail est convenu de poursuivre l'examen approfondi de son programme de travail à sa prochaine session.

ÉLECTION DU BUREAU POUR LES SESSIONS DE 2006 ET 2007

31. Le Groupe de travail a élu M. F. Croccolo (Italie) et M. K. Kulesza (Pologne), respectivement, Président et Vice-Président pour ses sessions de 2006 et 2007.

QUESTIONS DIVERSES

32. Le Groupe de travail s'est prononcé en faveur de la poursuite de l'arrangement actuel entre la CEMT et la CEE consistant à tenir l'une immédiatement après l'autre les réunions du Groupe sur les chemins de fer de la CEMT et du Groupe de travail des transports par chemin de fer de la CEE, les réunions étant accueillies par les deux organisations alternativement à Paris et à Genève. Il a en outre décidé de tenir sa soixantième session en principe du 15 au 17 novembre 2006 à Genève.

33. Il a aussi été rappelé que le site Web du SC.2 pouvait être consulté à l'adresse <http://www.unece.org/trans/main/sc2/sc2.html>. Ce site contient les textes des rapports, de l'ordre du jour de la prochaine session, des publications importantes et des documents de travail. Pour faciliter et accélérer la publication par le secrétariat des documents de travail pour les sessions du

SC.2, il a été demandé aux représentants, toutes les fois qu'il leur était possible de le faire, d'envoyer leurs communications pour les sessions du SC.2 par courrier électronique à l'adresse: miodrag.pesut@unece.org.

ADOPTION DU RAPPORT

34. Le rapport de la cinquante-neuvième session du Groupe de travail a été établi par le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat et en concertation avec tous les participants à la session.

35. Les décisions adoptées par le Groupe de travail au cours de la session figurent dans les paragraphes du rapport énumérés ci-après: 5, 8, 9, 11, 13, 16 à 32 et 34.

Annexe 1

**ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES
INTERNATIONALES DE CHEMIN DE FER (AGC)**

Amendements à l'annexe I de l'AGC adoptés lors de la cinquante-neuvième session
du Groupe de travail des transports par chemin de fer

**Proposition de l'Allemagne
Proposition d'amendement de l'annexe I de l'AGC**

Conformément à l'article 11 de l'AGC, le Gouvernement hongrois (le Ministère
de l'économie et des transports) propose, sous le point «19) Hongrie» de l'annexe I de l'AGC,
de modifier ou de compléter comme suit les descriptifs de lignes ferroviaires:

Annexe I de l'AGC

**LIGNES DE CHEMIN DE FER QUI SONT TRÈS IMPORTANTES
DU POINT DE VUE INTERNATIONAL**

LISTE DES LIGNES FERROVIAIRES

I. Numérotation des lignes Nord-Sud à l'échelle européenne

*E 63 Žilina – Leopoldov – Bratislava (– Vienna – Sopron)
Galanta*

II. Numérotation des lignes à l'échelle nationale

19) Hongrie

E 631 Sopron – Szombathely – Nagykanizsa

Motifs

Le nouveau tracé permettra le raccordement de la ligne E 63 avec les lignes E 69
(Budapest–Murakeresztur–Ljubljana–Koper), E 691 (Murakeresztur–Gyekenyes) et E 71
(Budapest–Dombóvár–Gyekenyes–Zagreb–Rijeka).

Annexe 2**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR
LA PÉRIODE 2006-2010****ACTIVITÉ 02.5: TRANSPORT FERROVIAIRE**02.5.1 Infrastructure ferroviairePriorité: 1I. Examen de la situation concernant la mise en œuvre et les modifications éventuelles de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)Exposé succinct: Étude des possibilités d'amélioration des lignes ferroviaires internationales et de leur incidence sur l'AGC.Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:**ACTIVITÉS PERMANENTES**

- a) Examen de l'AGC en vue éventuellement: d'appliquer et, dans toute la mesure possible, d'améliorer les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur; de tenir compte également des nouveaux courants de trafic Est-Ouest; de rendre plus sévères les normes en matière d'environnement, d'énergie et de sécurité; de tenir compte des conventions de la CEE sur l'environnement.

Résultats escomptés: Rapport sur la modification du réseau de l'AGC; rapport sur la mise en place d'un réseau ferroviaire européen classique et à grande vitesse. (2006)Priorité: 1

II. Étude des infrastructures ferroviaires

- a) Exposé succinct: Étude de la possibilité d'améliorer les lignes ferroviaires internationales et leur gestion.

Travail à faire: Dans le cadre du suivi de la Conférence sur les transports et l'environnement, le Groupe de travail entreprendra les activités suivantes:

Examen de l'incidence des techniques de transport intermodal, notamment en ce qui concerne les investissements, et de la normalisation du matériel roulant et de la vitesse, afin de faciliter l'intégration de ces techniques dans le système ferroviaire et d'assurer ainsi une interopérabilité générale.

Résultats escomptés: Rapport sur les investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant dans les pays membres. (2006)Priorité: 2

- b) Révision périodique de la liste des gares de triage d'importance internationale afin d'en réduire le nombre.

Résultats escomptés: Rapport actualisé sur l'emplacement des grandes gares de triage du réseau ferroviaire européen. (2007)Priorité: 2

- c) Examen des questions de sécurité dans les tunnels ferroviaires.
Résultats escomptés: Étude de la situation actuelle et perspectives pour l'élaboration de nouvelles recommandations. (2006) Priorité: 2
- d) Examen de l'évolution des nouvelles initiatives prises dans le secteur ferroviaire concernant les relations de transport entre l'Europe et l'Asie (par exemple, organisation de trains de démonstration).
Résultats escomptés: Rapport sur les initiatives actuelles et nouvelles. (2006) Priorité: 2

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- e) Enquête périodique concernant le trafic de voyageurs et de marchandises sur les divers tronçons du réseau AGC, afin de faciliter la planification des transports; la troisième enquête est effectuée sur la base des données de l'année 2005.
Résultats escomptés: Rapport sur le trafic ferroviaire sur le réseau de l'AGC en 2000. (2006) Recensement du trafic ferroviaire en 2005. Priorité: 2
- f) Examen d'autres sujets, le cas échéant.
Résultats escomptés: Rapport sur chaque sujet.

II. *Projet spécial: Chemin de fer transeuropéen (TER)*

Exposé succinct: Dans le contexte de la CEE, les pays du TER ont créé un cadre administratif et financier approprié dans le but de mettre en place un réseau ferroviaire au sein d'un système ferroviaire européen intégré.

Travail à faire:

- a) Rapport sur les faits nouveaux concernant particulièrement le projet afin d'encourager le trafic ferroviaire international (projet permanent).
Résultats escomptés: Rapport de situation annuel sur les activités menées dans le cadre du projet TER. Priorité: 1
- b) Rapport sur les possibilités de financement du TER afin de promouvoir la construction de grandes lignes ferroviaires internationales et la modernisation des lignes existantes (projet permanent).
Résultats escomptés: Rapport de situation annuel Priorité: 2
- c) Examen de l'application éventuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet à d'autres activités de la CEE ayant trait à l'infrastructure ferroviaire, notamment la mise en œuvre de l'AGC et de l'AGTC, afin de tirer parti des expériences mutuelles (projet permanent).
Résultats escomptés: Rapport de situation annuel Priorité: 2

III. *Coopération interrégionale*

Exposé succinct: Coopération avec d'autres commissions régionales et organes internationaux participant au développement des liaisons interrégionales.

Travail à faire: Le Groupe de travail sera tenu informé des échanges de renseignements entre les secrétariats des commissions régionales et d'autres organes internationaux afin de bénéficier de l'expérience acquise dans d'autres régions du monde (projet permanent). Priorité: 3

02.5.2 Harmonisation des prescriptions applicables au transport international par chemin de fer, y compris à la facilitation de son exploitation et à la sécurité ferroviaire Priorité: 1

Exposé succinct:

- a) Simplification et harmonisation des formalités administratives, notamment des documents et des formalités au passage des frontières.
- b) Harmonisation et normalisation des prescriptions applicables à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, y compris leur informatisation.
- c) Élaboration de propositions et préparation d'études visant à renforcer et à unifier le transport ferroviaire pour améliorer sa position sur les marchés des transports internationaux.
- d) Analyse des problèmes relatifs à l'harmonisation et à l'amélioration de la sécurité ferroviaire.
- e) Examen des perspectives d'adoption de dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, en vue d'instaurer un régime juridique normalisé (harmonisation du SMGS/SMPS et du CIM/CIV).

Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen des difficultés particulières rencontrées au passage des frontières dans le trafic voyageurs et le trafic marchandises afin d'accélérer les opérations de passage des frontières et d'élaborer un programme pour résoudre les problèmes communs à plusieurs itinéraires.
Résultats escomptés: Rapport sur les contacts bilatéraux et multilatéraux entre les gouvernements et les compagnies ferroviaires pour améliorer le passage des frontières dans le transport ferroviaire international. (2006) Priorité: 1
- b) Étude de la suite à donner à la mise en œuvre des recommandations et, si nécessaire, élaboration de textes nouveaux ou modification des textes en vigueur, en particulier pour faciliter le passage des frontières afin d'améliorer le trafic ferroviaire international. Priorité: 1

- c) Examen des prescriptions relatives à l'exploitation et à la réglementation du transport ferroviaire, la réduction des délais d'acheminement et l'amélioration de la précision des mouvements dans le transport international de marchandises, les innovations introduites dans l'exploitation des chemins de fer, et l'intégration des services de différentes administrations ferroviaires. Priorité: 2
- d) Étude des possibilités d'harmonisation de l'application et des dates de l'heure d'été afin d'améliorer la qualité du transport ferroviaire.
Résultats escomptés: Rapport sur l'application de l'heure d'été. (Rapport sur la modification de l'application de l'heure d'été lorsqu'elle a lieu) Priorité: 3
- e) Analyse des politiques publiques en matière de sécurité ferroviaire, afin de contribuer à améliorer la sécurité des transports internationaux.
Résultats escomptés: Rapport sur la sécurité et application des techniques d'évaluation des risques dans le transport ferroviaire dans la région de la CEE. (2006) Priorité: 1

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- f) Analyse des divers éléments de productivité dans le transport ferroviaire et des possibilités d'accroître la productivité des chemins de fer, en particulier pour le transport international.
Résultats escomptés: Rapport biennuel sur le développement de la productivité du transport ferroviaire dans les pays membres. (2006) Priorité: 2
- g) Examen, sur la base des rapports des organisations internationales concernées, des progrès accomplis en matière d'harmonisation des dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, afin d'étudier s'il est possible d'assurer la compatibilité des dispositions concernées.
Résultats escomptés: Rapport des organisations internationales sur les progrès réalisés en vue de l'élimination des difficultés dues à l'existence de régimes juridiques différents dans le domaine du transport ferroviaire international. (2006) Priorité: 3
